

MINISTÈRE DU TRAVAIL ET DE LA
PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GÉNÉRALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

Portant intégration et nomination de Monsieur MOURANGA Isidore dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Techniques (Eaux et Forêts).-

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

(/ISAS :

D.B.

D.C.F.

(/u la constitution du 8 Juillet 1979 ;
 (/u la loi n° 25/80 du 13.11.1980 portant amendement de l'article 47 de la constitution du 8 Juillet 1979 ;
 (/u la loi n° 15/62 du 3.2.1962 portant statut général des fonctionnaires ;
 (/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.1958 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;
 (/u l'arrêté n° 5557/MEN-UNAG du 13 Août 1952 portant création du Diplôme d'Ingénieur du Développement Rural en Cycle Logg et L'institut de Développement Rural.
 (/u le décret n° 62/130/MF du 9-5-1962 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires ;
 (/u le décret n° 60/90 du 3-3-1960 fixant le statut commun des cadres de la catégorie AI des services Techniques ;
 (/u le décret n° 62-195/FP du 5-7-1962 fixant la hiérarchisation des diverses catégories des cadres ;
 (/u le décret n° 62/197/FP du 5-7-1962 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62 du 3.2.62 portant statut général des fonctionnaires ;
 (/u le décret n° 62-198/FP du 5-7-1962 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat ;
 (/u le décret n° 63-81/FP-BE du 26-3-1963 fixant les conditions dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que doivent subir les fonctionnaires stagiaires, notamment en ses articles 7 et 8 ;
 (/u le décret n° 67-50/FP-BE du 24-2-1967 réglementant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements ;
 (/u le décret n° 74-470 du 31.11.1974 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n° 62-196/FP du 5-7-1962 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;
 (/u le décret n° 73-154 du 4.4.1979 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
 (/u le décret n° 80/644 du 25-12-1980 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
 (/u le rectificatif n° 81-016 du 26-1-1981 au décret n° 80/644 du 25-12-1980 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
 (/u le décret n° 81/017 du 26-1-1981 relatif aux intérim des Membres du Gouvernement
 (/u le décret n° 83/320 du 3-5-1983 portant nomination d'un Membre du Conseil des ministres ;

DECRETE :

YB

ARTICLE 1er : En application des dispositions combinées de l'arrêté n° 5557/MEN-UMNG du 13 Août 1982 et du Décret n° 60-90 du 3-3-1960 susvisés, Monsieur MOUANGA Isidore, né le 4 Avril 1955 à Poto-Poto (Brazzaville), titulaire du Diplôme d'Ingénieur de Développement Rural obtenu à l'Institut de Développement Rural -(I.D.R.)- est intégré dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des services Techniques (Eaux et Forêts) et nommé au grade d'Ingénieur des Eaux et Forêts stagiaire, Indice 710.

ARTICLE 2 : L'intéressé est mis à la disposition du Ministère des Eaux et Forêts.

ARTICLE 3 . Le Présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'Intéressé, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

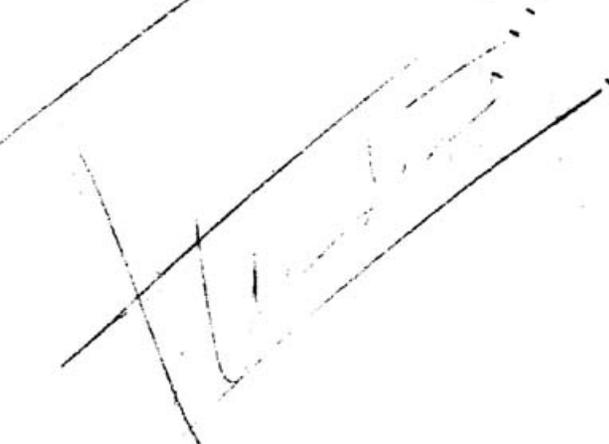
BRAZZAVILLE, le 19 Décembre 1983.

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement

Le Ministre des Eaux et Forêts



Henri DJOMBO.-



Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre du Travail et
de la Prévoyance Sociale

Le Ministre des Finances



Bernard COMBO MATSIONA.-



Itihi Ossetoumba LEKOUNDZOU.-

AMPLIATIONS :

- JORPC 1
- DGTFP.DFP 2
- DFP.BST 2
- D.G.B. 3
- DCF 1
- MEF 2
- DOSSIER 3
- INTERESSE 1
- SGCM/BC 2

